

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil vingt, le lundi 28 septembre à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : MM. Balais, Billard Pascal, Billard Patrick, Mmes Boissée, Bouillard, Cailly, Collibeaux, MM. Delange, Delètre, Mmes Desquesne, Duquesne, MM. Elisabeth, Fenouil, Gascoin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lepesteur, MM. Mèche, M. Pondemer et Mme Roelandt

Ont donné pouvoir : M. Anckaert à M. Elisabeth, M. Babalao à M. Pondemer, Mme Catherine à Mme Collibeaux, M. Daligault à Mme Desquesne, Mme Lechatellier à Mme Roelandt, M. Lequertier à Mme Lepesteur, Mme Mourocq à M. Gascoin et Mme Siméon à Mme Boissée

Excusés : /

Absents : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20200928-20_02639-DE
Date de télétransmission : 30/09/2020
Date de réception préfecture : 30/09/2020

Nombre de délégués : - en exercice : 29 - présents : 21 - votants : 29	N° 6 / 7-1-2 Date de la convocation et d'affichage : 22 septembre 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
Secrétaire de séance M. Fenouil	Objet : Budget principal – Reprise sur provisions pour risques et charges pour frais de justice

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°10/7-7 du 26/09/2016 relative à la constitution d'une provision pour risques et charges pour frais de justice,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,

Considérant que les provisions pour frais de justice afin de défendre les intérêts de la commune et des élus dans l'exercice de leurs compétences ne sont plus justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de la reprise des provisions semi-budgétaires pour le montant de 5 000 € - frais de justice
- **AUTORISE** l'imputation de ce montant à l'article 7815 « reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » au budget principal 2020.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 29 septembre 2020

Le Maire,
V. DESQUESNE

